Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 33 (1953)

Heft: 7

Vorwort: Editorial

Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Editorial

L'une des raisons d'être essentielles d'une Chambre de commerce comme la nôtre n'estelle pas de lutter sans relâche contre toutes les formes du protectionnisme, toutes les manifestations du nationalisme économique, contre les barrières qui entravent, entre la France et la Suisse, la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux ? Devoir d'autant plus impérieux que rien ne justifie de telles entraves entre deux pays profondément et sincèrement liés d'amitié, entre lesquels les problèmes de concurrence, d'envahissement ne se posent pas.

Nous sommes intervenus avec insistance depuis quatre ans en faveur de la libération des échanges commerciaux. Aujourd'hui, force nous est de constater que le déficit persistant des finances extérieures de la France, qui n'est lui-même que la conséquence du maintien d'un taux de change artificiel, rend illusoire tout espoir de libération effective et immédiate de ses importations. Il est un autre domaine, toutefois, où le dirigisme sévit et entraîne des conséquences plus graves encore peut-être que sur le plan commercial parce qu'il s'attaque à des êtres humains dont il entend modifier le destin : c'est le domaine de l'immigration, des échanges de maind'œuvre, de la libre circulation des personnes entre la France et la Suisse.

C'est pourquoi nous avons été particulièrement heureux de lire, il y a six mois, le communiqué publié au lendemain de la session de la Commission mixte franco-suisse chargée d'harmoniser les conditions de séjour et de travail réservées par chacun de nos deux pays aux ressortissants de l'autre, sous le titre « Un malaise franco-suisse dissipé ».

Depuis ce printemps en effet, le fait d'être Français ouvre largement les portes de l'hospitalité suisse. Considérant que l'immigration de main-d'œuvre française ne présente que des avantages pour notre pays, les autorités fédérales ont donné pour instructions aux cantons de se montrer de la plus extrême bienveillance. Toutes les dispositions ont été prises pour faciliter l'établissement du plus grand nombre possible de ressortissants français.

En faisant ce geste, d'une grande portée pratique, nos autorités ont prouvé qu'elles sont conscientes de la qualité très spéciale des liens qui nous unissent à la France. Elles ont totalement négligé le principe du « donnant-donnant » qui est de règle en matière de négociations internationales. Elles ont « payé d'avance » et ont misé tout leur enjeu sur le fair-play et le sens de l'équité français.

C'est dire, après la seconde phase des pourparlers franco-suisses qui vient de se dérouler à Paris, avec quelle confiance nous attendons que le même changement d'atmosphère préside à la délivrance des cartes de séjour et surtout des cartes professionnelles aux ressortissants suisses qui désirent s'établir en France ou y prolonger leur séjour. Nous savons que la France est le pays des décisions nobles et généreuses. Nous sommes certains de la qualité technique et morale de la main-d'œuvre suisse, qui constitue dans la majorité des cas un facteur d'enrichissement pour le pays qui l'accueille. Nous ne pouvons croire qu'après avoir limité à l'extrême les importations de marchandises et encouragé au contraire les investissements de capitaux, la France déçoive ceux-là même qui ont placé en elle leur confiance, en empêchant les industriels suisses de maintenir dans leurs filiales françaises une proportion normale de personnel suisse. Nous faisons confiance au pays de Pascal et de Montesquieu pour traiter le problème de l'immigration, non pas comme un problème abstrait et quantitatif, mais comme un problème humain, et pour considérer que si les mines et l'agriculture manquent de bras, l'apport d'une main-d'œuvre qualifiée dans d'autres branches, loin de créer du chômage, peut au contraire favoriser l'essor économique.

Il ne sera pas dit que l'on aura fait appel en vain à la raison, à la justice et à l'élégance, qui sont des qualités essentiellement françaises.

Chambre de commerce suisse en France